Règlement du Challenge Connecté « Courir pour Toit »

1. Présentation de l'évènement

Le défi sportif « Courir pour Toit » est un challenge national, solidaire et connecté organisé par l'association Toit à Moi, dont l'objet est de collecter des fonds afin de financer la poursuite de ses missions : loger des personnes sans-abri et les accompagner vers un nouveau projet de vie.

L'évènement ne constitue pas une compétition sportive officielle mais un défi solidaire accessible à toutes et tous (ci-après « le Challenge » ou « l'Evènement »).

2. Organisateur

Le Challenge Connecté « Courir pour Toit » est organisé par l'association Toit à Moi, association loi 1901.

Association Toit à Moi

Adresse : 50 rue de la commune de 1871, 44400 REZE

Email : contact@toitamoi.net

RNA : W442007224

(ci-après « l'Organisateur »).

3. Conditions de participation

Le Challenge est ouvert à toute personne âgée de 16 ans minimum. Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal.

Les participants peuvent s'inscrire individuellement ou constituer des équipes de 1 à 5 personnes maximum. Une fois l'inscription validée, la composition de l'équipe ne peut plus être modifiée.

La date limite d'inscription en ligne est fixée au 4 avril 2027.

Chaque participant doit s'inscrire sur le site le-sportif
https://forms.registration4all.com/EventRegistration/Register_Sport_Event.aspx?EventID=231945

et s'acquitter de :

- 15 euros de frais d'inscription,

- auxquels s'ajoutent 1,55 euro de frais liés à la plateforme d'inscription.

Le règlement s'effectuera en ligne exclusivement. L'inscription et le paiement s'effectuent via la plateforme le-sportif, prestataire technique tiers intervenant pour le compte de l'Organisateur.

L'utilisation de cette plateforme est soumise aux conditions générales d'utilisation et à la politique de confidentialité propres à la plateforme le-sportif, sur lesquelles l'Organisateur n'exerce aucun contrôle.

L'inscription à l'Evènement est ferme et définitive. Elle ne pourra donner lieu à aucune annulation ni remboursement (même partiel), ni transfert d'inscription, pour quelque motif que ce soit, y compris en cas de désistement d'un participant ou d'un membre de l'équipe.

4. Dons et fiscalité

Il est possible d'effectuer un don complémentaire à l'association Toit à Moi lors de l'inscription.

Tout don supérieur à 5 euros ouvre droit à un reçu fiscal permettant une réduction d'impôt de 75 % du montant du don, dans la limite de la réglementation en vigueur.

Les reçus fiscaux seront envoyés en mars 2028 pour la déclaration des revenus 2027.

Aucun reçu fiscal ne pourra être délivré en cas de paiement annulé ou rejeté.

Seuls les dons complémentaires effectués au profit de l'association ouvrent droit, le cas échéant, à l'émission d'un reçu fiscal, à l'exclusion des frais d'inscription au Challenge.

5. Déroulement du Challenge

Le Challenge se déroule sur une durée de 20 jours, du 16 mars au 4 avril 2027.

Pour comptabiliser leurs kilomètres et participer au Challenge, les participants doivent disposer d'un smartphone équipé d'un GPS et installer l'application OuiLive, disponible gratuitement.

L'utilisation de l'application OuiLive est soumise aux conditions générales d'utilisation propres à cet outil, sur lesquelles l'Organisateur n'exerce aucun contrôle.

Les participants sont libres de choisir leur mode de participation (course à pied, marche, vélo, roller…), leurs parcours, leur rythme, et de pratiquer seuls ou en équipe.

Lors du Challenge, chaque participant s'engage à respecter le Code de la route et les règles de prudence élémentaires.

Des objectifs et mini-défis (kilométriques, ludiques ou créatifs) pourront être proposés ponctuellement dans l'application OuiLive afin d'animer le Challenge et d'augmenter le score des participants. L'Organisateur se réserve la possibilité d'adapter ou de supprimer certains objectifs ou mini-défis si nécessaire.

Aucun objectif n'est obligatoire.

6. Classement

Les scores et classements affichés dans l'application OuiLive ont une valeur purement indicative et ludique.

Ils ne constituent pas un classement sportif officiel et ne donnent lieu à aucune récompense ou dotation.

De manière générale, aucun lot, prix ou gain financier n'est associé à la participation.

7. Responsabilité et aptitude physique

Chaque participant déclare participer au Challenge sous sa propre responsabilité, reconnaît avoir pris connaissance des risques inhérents à l'activité physique et atteste être apte à la pratique d'une activité physique, sans contre-indication médicale.

Aucun certificat médical n'est exigé pour participer au Challenge. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident, de blessure ou de dommage de toute nature survenu durant la participation à l'Evènement.

8. Assurance

L'association Toit à Moi est couverte par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'Evènement. Cette assurance ne couvre pas les dommages corporels ou matériels subis individuellement par les participants dans le cadre de leur pratique sportive.

Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il dispose d'une assurance personnelle couvrant la pratique d'activités sportives et le garantissant contre tous accidents et/ou dommages subis par lui ou causés à des tiers de son fait à l'occasion de sa participation à la course.

9. Données personnelles

Dans le cadre de l'inscription, de la gestion de la participation et du traitement des dons, l'Organisateur est amené à traiter certaines données personnelles des participants.

L'Organisateur collecte et conserve les données personnelles que les participants renseignent directement lors de leur inscription via le formulaire en ligne sur la plateforme « le-sportif », notamment les données d'identification et de contact, ainsi que, le cas échéant, les informations relatives aux dons effectués.

L'inscription s'effectuant via la plateforme « le-sportif », celle-ci peut également être amenée à traiter certaines de ces données, conformément à ses propres conditions d'utilisation et politique de confidentialité.

L'Organisateur peut être amené à traiter les contenus partagés volontairement par les participants dans le cadre du Challenge, via l'application OuiLive ou sur les réseaux sociaux lorsqu'ils mentionnent l'Évènement (photos, vidéos, commentaires…).

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de l'évènement et de la gestion des dons. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Les données de géolocalisation et de fréquence de participation issues de l'application OuiLive ne sont pas collectées par Toit à Moi. OuiLive traite ces données conformément à sa propre politique de confidentialité.

Les données collectées par l'Organisateur seront conservées pendant une durée de 1 an à compter de la fin de l'Evènement, à l'exception des données nécessaires à l'émission des reçus fiscaux, conservées pour une durée de 10 ans, conformément aux obligations légales.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer en contactant l'Organisateur à l'adresse suivante : contact@toitamoi.net

10. Droit à l'image

Chaque participant ayant publié des photos et/ou vidéos dans l'application OuiLive ou sur les réseaux sociaux dans le cadre du Challenge autorise expressément l'Organisateur à utiliser gracieusement lesdits contenus, ainsi que, le cas échéant, son image et/ou son prénom apparaissant dans ces publications pour la promotion de l'Evènement et des actions de l'association.

Cette autorisation est accordée à titre non-exclusif, sans contrepartie financière, pour une durée de cinq ans à compter de la fin de l'Evènement et pourra s'exercer dans le monde entier, sur tous supports de communication (notamment site internet, réseaux sociaux, brochures, support de collecte de dons…).

Cette autorisation est strictement limitée au cadre de la communication et de la promotion des actions solidaires de l'association Toit à Moi et n'emporte aucune exploitation commerciale du contenu. Le participant garantit disposer des droits nécessaires sur les contenus qu'il publie, notamment lorsqu'ils représentent des tiers, et s'engage à ne pas diffuser de contenu illicite ou portant atteinte aux droits d'autrui.

11. Limites techniques

L'association Toit à Moi ne peut être tenue responsable des éventuels dysfonctionnements techniques liés à l'application OuiLive ou au comptage des kilomètres.

En cas de problème technique, le support OuiLive est accessible directement depuis l'application mobile ou par email à l'adresse suivante : support@ouilive.co

12. Modification – Annulation – Force Majeure

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler l'Évènement en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Dans une telle hypothèse, aucun remboursement ne pourra être exigé, les sommes restant acquises à l'association Toit à Moi.

13. Acceptation du règlement

La participation au Challenge connecté Courir pour Toit implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par chaque participant.

Mise à jour : 25/08/26